SAINS DU NORD

Un oeil sur le passé, un regard vers l'avenir

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES MUNICIPAUX

OBJET : RÉSEAU EAU - RÉPARATION - RUE DE PARIS - (INTERSECTION Rue LÀ-HAUT - RUE DE PARIS)

- - - 0 - - -

Nous, Maire de la Ville de SAINS DU NORD

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2131-2, L2212-1, L 2212-2, L 2213.1 et L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la route et notamment ses articles R.412-28, R.412-26 et R.411-25,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par les arrêtés subséquents et notamment les arrêtés interministériels des 6 et 7 juin 1997,

Vu la demande de NOREADE, 51 Route d'Etrœungt (RN2) - 59440 AVESNELLES, en date du 09/11/2026, tendant à limiter la vitesse à 30 km/h afin d'effectuer une réparation sur le réseau d'eau, intersection Rue Là-Haut et Rue de Paris à SAINS DU NORD.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers durant ces travaux, pour une durée de **2 jours**.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera fermée aux véhicules de toute nature, Rue de Paris à SAINS DU NORD, du **9 novembre 2026 au 10 novembre 2026 (inclus), de 8 H 00 à 17 H 00**. La vitesse des véhicules sera limitée à **30 km/h**.

ARTICLE 2 : La Société est chargée de faire mettre en place une signalisation appropriée.

ARTICLE 3 : Mme le Maire et M. le Commandant de la Brigade de TRELON, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à SAINS DU NORD, le 9 novembre 2026
LE MAIRE
Christine BASQUIN

MAIRIE de SAINS-DU-NORD
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
59177

Téléphone : 03 27 59 12 12 **Email** : mairie@ville-sainsdunord.fr
Ouverture : Lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.